



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



15396/08 (Presse 319)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2903ème session du Conseil

Affaires générales et relations extérieures

Relations extérieures

Bruxelles, le 10 et 11 novembre 2008

Président **M. Bernard KOUCHNER**
Ministre français des affaires étrangères et européennes
M. Alain JOYANDET
Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, Ministère des affaires étrangères et européennes

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a procédé à son examen semestriel des développements et des projets dans le domaine de la **Politique européenne de sécurité et de défense**, en présence des ministres de la défense. Il a enregistré une série d'avancées concrètes, telles que :*

- L'adoption d'une action commune sur une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la **Somalie**.*
- L'endossement d'engagements des ministres pour le développement respectif des **capacités militaires** et des **capacités civiles**.*
- Des progrès, y compris par la signature de déclarations d'intention, en matière de **projection des forces** (flotte européenne de transport aérien, interopérabilité aéronavale européenne, hélicoptères).*
- La signature par cinq Etats membres d'une lettre d'intention dans le domaine de **l'observation spatiale**.*
- L'adoption d'une déclaration sur une initiative européenne pour les **échanges de jeunes officiers**, inspirée d'Erasmus.*

*Le Conseil a eu un échange de vues sur les **relations UE-Russie** dans la perspective du Sommet de Nice du 14 novembre. La Présidence, dans une déclaration, a notamment réaffirmé la pertinence des conclusions du Conseil européen du 1er septembre et du 15-16 octobre sur le retrait des troupes russes de Géorgie et la mise en œuvre des accords du 12 août et du 8 septembre. Elle a noté qu'une évaluation en profondeur de la relation UE-Russie avait été réalisée, évaluation qui sera poursuivie, notamment à la lumière du comportement russe, et qui sera prise en compte dans la poursuite des négociations du nouvel accord avec la Russie et dans d'autres aspects de la relation.*

*Le Conseil a également abordé les récents événements dans l'Est de la **République démocratique du Congo (RDC)**. Il a exprimé sa plus vive préoccupation face à l'accroissement des confrontations au Nord-Kivu et à ses conséquences pour la population et pour toute la région. Il a appelé instamment toutes les parties concernées à respecter le cessez-le-feu et souligné l'urgence d'une solution politique, à laquelle l'UE est prête à contribuer. Il a réitéré son appui à la MONUC et appelé au renforcement de la coopération entre l'UE, ses Etats membres et la MONUC. Il a enfin salué l'organisation d'un Sommet sur la crise le 7 novembre à Nairobi ainsi que la déclaration finale des chefs d'Etat et s'est réjoui de l'implication des Etats de la région dans la recherche d'une solution.*

*En matière de coopération au développement, le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la prochaine conférence de l'ONU sur le **financement du développement**, à Doha.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - <i>Conclusions du Conseil</i>	8
PREPARATION DU SOMMET UE- RUSSIE	11
POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE ET DEFENSE - <i>Conclusions du Conseil</i>	12
BALKANS OCCIDENTAUX - <i>Conclusions du Conseil</i>	24
AFGHANISTAN.....	26
IRAK.....	27
FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT - CONFERENCE DE DOHA.....	29
L'INTEGRATION REGIONALE ET LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE	31
REPONSE DE L'UNION EUROPEENNE A LA CRISE ALIMENTAIRE.....	32
DIVERS	33

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Karel DE GUCHT
M. Pieter DE CREM

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Bulgarie:

M. Ivailo KALFIN
M. Spas PANCHEV

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Vice-ministre de la défense

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG
Mme Vlasta PARKANOVÁ

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Danemark:

M. Søren Gade JENSEN
M. Michael ZILMER-JOHNS
M. Ib PETERSEN

Ministre de la défense
Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères
Secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères

Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER
Mme Heidemarie WIECZOREK-ZEUL

Ministre fédéral des affaires étrangères
Ministre fédéral de la coopération économique et du développement
Ministre fédéral de la défense

M. Franz-Josef JUNG

Estonie:

M. Urmas PAET
M. Jaak AAVIKSOO

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Irlande:

M. Micheál MARTIN
M. William O'DEA
M. Peter POWER

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense
Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères, chargé du développement d'outre-mer

Grèce:

Mme Theodora BAKOYANNI
M. Evangelos-Vassilios MEIMARAKIS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Espagne:

M. Miguel Ángel MORATINOS CUYAUBÉ
Mme Carme CHACÓN PIQUERAS
M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Ministre des affaires étrangères et de la coopération
Ministre de la défense
Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Bernard KOUCHNER
M. Hervé MORIN
M. Jean-Pierre JOUYET
M. Alain JOYANDET

Ministre des affaires étrangères et européennes
Ministre de la défense
Secrétaire d'État chargé des affaires européennes
Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, Ministère des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Alfredo MANTICA
M. Guido CROSETTO

Secrétaire d'État aux affaires étrangères
Secrétaire d'État à la défense

Chypre:

M. Marcos KYPRIANOU
M. Costas PAPACOSTAS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Lettonie:

M. Māris RIEKSTIŅŠ

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Juozas OLEKAS
M. Žygimantas PAVILIONIS

Ministre de la défense
Sous-secrétaire au ministère des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

M. Jean-Louis SCHILTZ

Ministre de la coopération et de l'action humanitaire, ministre des communications, ministre de la défense

M. Nicolas SCHMIT

Ministre délégué aux affaires étrangères et à l'immigration

Hongrie:

Mme Kinga GÖNCZ

Ministre des affaires étrangères

M. József BALI

Sous-secrétaire d'État au ministère de la défense

Malte:

M. Richard CACHIA-CARUANA

Représentant permanent

Mme Theresa CUTAJAR

Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Maxime VERHAGEN

Ministre des affaires étrangères

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires européennes

M. Bert KOENDERS

Ministre de la coopération au développement

M. Eimert van MIDDELKOOP

Ministre de la défense

Autriche:

M. Norbert DARABOS

Ministre fédéral de la défense

M. Hans WINKLER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

M. Mikolaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères

M. Stanislaw KOMOROWSKI

Sous-secrétaire d'État au ministère de la défense

Portugal:

M. Luís AMADO

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

M. Nuno SEVERIANO TEIXEIRA

Ministre de la défense

Mme Teresa RIBEIRO

Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes

M. João GOMES CRAVINHO

Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et Coopération

Roumanie:

M. Lazăr COMĂNESCU

Ministre des affaires étrangères

M. Anton NICULESCU

Secrétaire d'État aux affaires internationales et aux relations interinstitutionnelles

M. Corneliu DOBRIȚOIU

Secrétaire d'État et chef du département de la politique de défense et de planification, ministère de la défense

Slovénie:

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des affaires étrangères

M. Karl Viktor ERJAVEC

Ministre de la défense

Slovaquie:

M. Ján KUBIŠ

Ministre des affaires étrangères

M. Jaroslav BAŠKA

Ministre de la défense

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

M. Paavo VÄYRYNEN

Ministre du commerce extérieur et du développement

M. Jyri HÄKÄMIES

Ministre de la défense

Mme Astrid THORS

Ministre de la migration et des affaires européennes

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Mme Gunilla CARLSSON

Ministre de l'aide au développement

M. Sten TOLGFORS

Ministre de la défense

Royaume-Uni:

M. David MILIBAND
Mme Caroline FLINT
M. Gareth THOMAS
Baronne Ann TAYLOR

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth
Ministre adjoint chargé des questions européennes
Ministre adjoint chargé du développement international
Ministre de la défense et de la sécurité internationale

.....

Commission:

M. Olli REHN
M. Louis MICHEL
Mme Benita FERRERO-WALDNER

Membre
Membre
Membre

.....

Secrétariat général du Conseil:

M. Javier SOLANA

Secrétaire général/Haut représentant pour la PESC

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a discuté des récents événements en République démocratique du Congo (RDC) et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil a entendu le rapport qui lui a été fait par son président, à l'issue de son déplacement à Goma le 31 octobre et le 1^{er} novembre.
2. Il exprime sa plus vive préoccupation face à l'accroissement des confrontations au Nord-Kivu, et à ses conséquences pour la population de l'Est de la République démocratique du Congo et pour toute la région.
3. Il exprime sa plus vive préoccupation face aux combats qui ont eu lieu depuis le 28 août 2008 et face aux graves conséquences humanitaires de la récente offensive conduite par le CNDP, qui ont provoqué des déplacements massifs de populations dans le Nord-Kivu. Il salue, à cet égard, les décisions prises par la Commission européenne et les Etats-membres pour accroître l'aide humanitaire aux populations civiles affectées par cette crise. Il appelle toutes les parties concernées à garantir un accès inconditionnel aux populations.
4. Le Conseil condamne fermement la poursuite des atteintes inacceptables aux droits de l'Homme dans l'Est de la République Démocratique du Congo, en particulier les nombreuses violences sexuelles ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats par les groupes armés. A cet égard, il appelle toutes les parties concernées à mettre fin aux violations des droits de l'homme. Il rappelle la responsabilité du gouvernement de la RDC à l'égard du comportement de ses forces armées et l'invite instamment à tout mettre en oeuvre pour renforcer la protection des populations civiles et lutter contre l'impunité.
5. Le Conseil appelle instamment toutes les parties concernées à respecter le cessez-le-feu. Il souligne une fois encore l'urgence d'une solution politique, qui seule peut permettre durablement le retour à la stabilité de la région. A cet égard, l'UE continuera de contribuer aux efforts diplomatiques indispensables pour consolider le cessez-le-feu et apaiser durablement les tensions, notamment dans le cadre de la Facilitation Internationale.

6. Le Conseil rappelle sa conviction que les processus de Goma et de Nairobi restent le cadre approprié pour permettre une stabilisation durable de la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo.
7. Le Conseil appelle le CNDP à réintégrer d'une manière constructive et sans délai le processus de paix de Goma. Il réaffirme son soutien aux autorités congolaises dans la recherche d'une solution politique à la crise. Il salue le programme proposé par l'Assemblée Nationale congolaise. Il appelle l'ensemble des parties aux accords de Goma et Nairobi à s'engager sans réserve dans la mise en œuvre des engagements pris.
8. Il rappelle la nécessité de poursuivre les efforts en vue de mettre un terme à l'activité des groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC, notamment les FDLR. Il demande à la RDC et aux autres gouvernements de la région de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Il demande aux pays de la région de respecter la souveraineté de la RDC.
9. Il souligne que l'exploitation illégale des ressources naturelles à l'Est du Congo constitue une source de financement des groupes rebelles et, dès lors, de la déstabilisation de la région. Il rappelle l'importance de la lutte contre cette exploitation illégale et le rôle que la MONUC joue en ce domaine, en liaison avec le comité des sanctions des Nations unies pour la RDC, et se déclare prêt à considérer tous les moyens pour renforcer cette lutte.
10. Le Conseil encourage les autorités de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda à intensifier leur coopération en vue de mettre en œuvre les engagements pris à Nairobi et à privilégier la voie du dialogue et de la concertation pour contribuer à une paix durable dans l'Est du Congo et à la stabilité dans la région.
11. Le Conseil réitère son appui à la MONUC dans des circonstances difficiles et demande que tout soit mis en œuvre pour lui permettre d'assumer pleinement son rôle. En tenant compte des derniers développements, le Conseil souligne l'importance des débats à venir sur le renouvellement du mandat de la MONUC et sur le renforcement de ses capacités d'action. Il appelle dans ce cadre au renforcement de la coopération entre l'UE, ses Etats membres et la MONUC.

12. Le Conseil salue l'initiative du Président Mwai Kibaki, président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs, et du Président Jakaya Kikwete, président en exercice de l'Union Africaine, d'organiser le Sommet sur la crise dans l'Est de la RDC le 7 novembre à Nairobi. Il salue la déclaration finale des chefs d'Etat et se réjouit de l'implication des Etats de la région dans la recherche d'une solution pour la crise. Le Conseil note avec intérêt la désignation d'une équipe de facilitateurs comprenant l'ancien Président de la République du Nigeria, le général Olusegun Obasanjo, comme envoyé spécial du Secrétaire Général de Nations Unies, et l'ancien Président de la République unie de Tanzanie, M. Benjamin Mkapa. Le Conseil souligne l'engagement de l'UE à travailler conjointement avec la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et l'Union africaine à la stabilisation de la situation dans l'Est de la RDC.

13. Le Conseil suivra de près les développements humanitaires et sécuritaires à l'Est de la RDC afin d'approfondir les différentes lignes d'action envisageables en fonction des circonstances."

PREPARATION DU SOMMET UE- RUSSIE

Les ministres ont eu un échange de vues sur les relations UE-Russie, dans la perspective du Sommet de Nice du 14 novembre. A l'issue, la Présidence a fait la déclaration suivante:

1. Le conflit en Géorgie a affecté la confiance nécessaire au partenariat entre l'Union européenne et la Russie. Les conclusions du Conseil européen du 1er septembre et du 15-16 octobre sur le retrait des troupes russes de Géorgie et la mise en œuvre des accords du 12 août et du 8 septembre restent pertinentes dans tous leurs éléments, y compris en ce qui concerne l'accès à certaines zones. La Russie doit poursuivre la mise en œuvre de ses engagements et s'engager de façon constructive dans les discussions internationales qui se sont engagées à Genève. Nous continuons à soutenir pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.
2. Une évaluation en profondeur de la relation UE-Russie a été réalisée par la Commission et le Secrétariat général du Conseil, comme l'avait demandé le Conseil européen dans ses conclusions du 1er septembre. Cette évaluation sera poursuivie, notamment à la lumière du comportement russe. Elle sera prise en compte dans la poursuite des négociations du nouvel accord avec la Russie et dans d'autres aspects de la relation, et s'inscrit dans un processus régulier qui sera poursuivi par le Conseil et la Commission au-delà du sommet de Nice.
3. Le dialogue et la négociation sont pour l'Union le meilleur moyen de poursuivre ses objectifs, de promouvoir ses principes et ses valeurs et de défendre fermement ses intérêts d'une façon unie, conformément au mandat de négociation adopté à l'unanimité. La négociation et le dialogue sur ces bases ne légitiment en rien le statu quo en Géorgie ou les comportements russes contraires à nos valeurs et principes.
4. Conformément aux conclusions du Conseil européen du 1er septembre, qui rappellent les enjeux de la relation entre l'Union européenne et la Russie, nous attendons de la Russie un comportement responsable, fidèle à l'ensemble de ses engagements, propre à rétablir la nécessaire confiance, et nous resterons vigilants, y compris sur les questions de voisinage commun qui font partie du mandat de négociation de l'Union.

POLITIQUE EUROPENNE DE SECURITE ET DEFENSE - Conclusions du Conseil

Le Conseil, en présence des ministres de la défense, a procédé à un vaste tour d'horizon des développements récents et des projets dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense. Il a abordé dans ce contexte les opérations PESD, les Balkans occidentaux, l'Afghanistan, les capacités civiles de gestion de crise, les capacités militaires et l'Agence européenne de défense, ainsi qu'une série d'initiatives de la Présidence.

Le Conseil a enregistré une série d'avancées concrètes, notamment :

- L'adoption d'une action commune sur une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (EU NAVFOR Somalie - opération "Atalanta").
- Un accord sur la prorogation du mandat de la mission intégrée "Etat de droit" pour l'Irak (EUJUST LEX) à compter de juin 2009, et sur celle de la mission EUBAM Rafah pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 24 novembre 2009.
- L'endossement d'engagements des ministres de la défense pour le développement des capacités militaires.
- Des progrès en matière de projection des forces, avec les travaux engagés en ce qui concerne les hélicoptères, ainsi qu'avec la signature par plusieurs Etats membres de déclarations d'intention sur l'optimisation de l'utilisation de leurs appareils de transport aérien, sur une unité multinationale A400M et sur une initiative d'interopérabilité aéronavale européenne.
- La signature par cinq Etats membres d'une lettre d'intention sur le projet MUSIS dans le domaine de l'observation spatiale.
- L'adoption par le Conseil d'une déclaration sur la coopération entre l'Agence européenne de défense (AED) et l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement).

- L'endossement d'engagements pris par les ministres pour le développement des capacités civiles.
- L'adoption d'une déclaration sur une initiative européenne pour les échanges de jeunes officiers, inspirée d'Erasmus.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

I. OPERATIONS ET MISSIONS DE LA PESD

Afrique

Lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie : action de coordination EU NAVCO et opération ATALANTA

EU NAVCO

Le Conseil a noté avec satisfaction la mise en place, depuis le 19 septembre, de l'action de coordination militaire conduite par EU NAVCO, placé auprès du Secrétariat général du Conseil. En soutien des résolutions 1816 et 1814 du Conseil de sécurité des Nations unies, cette action permet de coordonner, d'une part, les besoins de protection des navires affrétés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et d'autres navires vulnérables et, d'autre part, la présence d'unités navales des Etats membres et d'Etats tiers opérant dans la région. EU NAVCO a permis d'organiser, à partir d'octobre 2008, des accompagnements de navires de commerce par des bâtiments de guerre et contribué à une plus forte mobilisation des Etats membres, y compris pour assurer la continuité de la protection des navires affrétés par le PAM.

Opération ATALANTA

Le Conseil a rappelé sa volonté de contribuer, en soutien aux résolutions 1816, 1814 et 1838, à l'amélioration de la sécurité maritime au large des côtes de la Somalie, dans le cadre de l'action globale de l'Union européenne pour la stabilisation de la Somalie. Dans ce contexte, la planification se poursuit pour une opération maritime visant à contribuer à la protection des navires du PAM qui acheminent l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie, conformément aux objectifs humanitaires de la résolution 1814, à la protection de navires vulnérables naviguant au large des côtes de Somalie et à la dissuasion, à la prévention et aux interventions visant à mettre fin aux actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie, conformément à la résolution 1816.

Le Conseil a adopté l'action commune relative à l'opération ATALANTA, marquant ainsi sa décision d'agir. Il a souhaité que la planification opérationnelle et la génération de force progressent rapidement et que l'opération ATALANTA commence au début du mois de décembre 2008.

EUFOR Tchad/RCA

Déployée sur un théâtre éloigné et d'accès difficile, EUFOR Tchad/RCA contribue, de manière importante, à sécuriser cette zone de l'Afrique, à contenir les tensions régionales et à soutenir les efforts internationaux de protection des civils affectés par la crise régionale du Darfour. L'EUFOR a conduit des patrouilles sur une zone très étendue et a apporté son soutien au déploiement de la MINURCAT. En outre, EUFOR a mis en œuvre des mesures de protection au profit des organisations humanitaires, manifestant ainsi le rôle essentiel de l'Union européenne pour faciliter l'accès à l'aide humanitaire.

L'opération EUFOR Tchad/RCA s'inscrit dans le cadre du soutien multidimensionnel que l'Union européenne apporte à la région. Le Conseil a noté avec satisfaction la complémentarité des actions de la force européenne et des actions de coopération et de développement de la Communauté européenne sur le terrain, ainsi que la poursuite de son aide humanitaire. Le Conseil s'est félicité particulièrement de la mise en œuvre par la Commission du Programme d'accompagnement à la stabilisation dans l'Est du Tchad, qui vise à la réhabilitation et à la reconstruction de cette région.

A l'occasion de la revue de mi-mandat d'EUFOR Tchad/RCA, le Conseil avait souligné qu'une présence armée internationale serait encore nécessaire dans cette région après le départ de la force européenne pour assurer que les progrès enregistrés s'inscrivent dans la durée. Il a accueilli favorablement l'adoption de la résolution 1834 du Conseil de sécurité qui exprime l'intention des Nations unies de relever l'EUFOR par un volet militaire de la MINURCAT. Le Conseil a souhaité que les Nations unies puissent mener rapidement à bien les travaux de préparation d'une transition efficace, ainsi que la planification et la génération de forces, en vue du transfert d'autorité effectif à une opération militaire des Nations unies à la fin du mandat de l'EUFOR, le 15 mars 2009.

Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une étroite collaboration s'était instaurée à cet effet entre le Secrétariat général du Conseil à Bruxelles, le quartier général de l'opération au Mont-Valérien et le Département des opérations de maintien de la paix à New York.

Le Conseil a salué la participation à l'opération de trois pays non membres de l'Union européenne : l'Albanie, la Croatie et la Russie.

République démocratique du Congo : EUSEC RD Congo et EUPOL RD Congo

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation à l'égard des graves développements récents dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). En matière de réforme du secteur de la sécurité (RSS), le Conseil a rappelé la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en soutien des autorités locales.

EUSEC RD Congo

Le prolongement de la mission EUSEC RD Congo d'un an, jusqu'au 30 juin 2009, témoigne de l'engagement continu de l'Union européenne en soutien à la RSS, dans le domaine de la défense, et à la stabilisation de la région des Grands Lacs. En outre, la mission EUSEC RD Congo a poursuivi son soutien au Représentant spécial de l'Union européenne.

EUPOL RD Congo

Le Conseil soutient les efforts de la mission EUPOL RD Congo d'appui à la réforme de la police nationale congolaise ainsi qu'à l'interaction de celle-ci avec la justice. Le Conseil a pris note du déploiement prévu de la mission dans l'est de la RDC.

UE RSS Guinée-Bissau

Le Conseil a réitéré son soutien à la mission UE RSS Guinée-Bissau d'appui aux autorités locales dans le processus de réforme du secteur de la sécurité en matière de police, de justice et de défense. Le Conseil a rappelé que ce processus visait à contribuer à la stabilité du pays et de la région.

Caucase du Sud

EUMM Géorgie

Le Conseil a salué le déploiement rapide et effectif le 1^{er} octobre d'une mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Géorgie). Il a souligné la qualité du travail accompli jusqu'à maintenant, la nécessité de maintenir le même niveau d'engagement au cours des prochains mois, et a réaffirmé sa détermination à ce que la mission poursuive pleinement la mise en œuvre de son mandat en Géorgie.

Balkans occidentaux

Opération EUFOR ALTHEA

Le Conseil a procédé à une évaluation de l'opération ALTHEA et a approuvé les recommandations du rapport semestriel du Secrétaire général/Haut Représentant relatif à cette opération.

Le Conseil s'est déclaré très préoccupé à l'égard des développements politiques récents en Bosnie-Herzégovine. Cependant, il a constaté qu'en dépit d'une situation politique difficile, la situation sécuritaire demeurerait stable.

Dans le cadre de l'engagement global de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, le Conseil a relevé les progrès décisifs réalisés par l'opération ALTHEA vers l'accomplissement de son mandat, et en particulier l'achèvement des tâches militaires et de stabilisation prévues dans l'accord de Dayton-Paris. Dès lors, le Conseil a estimé que les travaux préparatoires pour une éventuelle évolution de l'opération devront être poursuivis, en prenant en compte le futur rôle du Représentant spécial de l'Union européenne.

Le résultat de ces travaux préparatoires sera soumis au Conseil en mars 2009, afin que celui-ci puisse se prononcer sur l'avenir de l'opération dès que les conditions seront réunies. L'évolution de l'opération ALTHEA devra tenir compte des développements politiques.

Le Conseil a noté que la coopération avec l'OTAN à propos de l'opération ALTHEA continue à bien fonctionner.

Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE)

Le Conseil a noté les efforts déployés par la MPUE pour apporter un soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des lois de réforme de la police adoptées en avril 2008 et améliorer la coordination des forces de police et de l'appareil judiciaire. La MPUE dont le mandat expire en décembre 2009 continuera à jouer un rôle important pour la stabilisation et l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil examinera, le moment venu, les perspectives d'évolution de cette mission après 2009.

EULEX KOSOVO

Le Conseil a accueilli avec satisfaction les préparatifs menés en vue de la mission "État de droit" de l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO), y compris le déploiement en cours du personnel de la mission, afin de permettre à celle-ci d'exercer son mandat à partir du début du mois de décembre 2008.

Asie

EUPOL AFGHANISTAN

Le Conseil a réaffirmé sa détermination à contribuer de manière significative à la réforme de la police nationale afghane et noté avec satisfaction le déploiement effectif à Kaboul et dans une quinzaine de provinces afghanes de la mission EUPOL Afghanistan. La décision de doubler les effectifs de la mission pour permettre à celle-ci d'atteindre 400 personnels sur le terrain sera mise en œuvre progressivement à partir de décembre 2008. Cela permettra à la mission, sur la base d'un mandat rénové, de renforcer son action de soutien à la police nationale afghane.

Proche-Orient

EUJUST LEX

Le Conseil est convenu de poursuivre et de renforcer l'engagement de l'Union européenne à l'amélioration de l'État de droit en Irak et à la promotion des droits de l'homme y compris à travers la mission intégrée "État de droit" pour l'Irak, EUJUST LEX, en prorogeant son mandat à compter de juin 2009. Ceci permettra à la mission de mener, progressivement et de manière expérimentale, là où les conditions de sécurité le permettraient, des activités pilotes dans le domaine de l'Etat de droit sur le territoire irakien.

EUPOL COPPS

Le Conseil a pris note du renforcement en cours des effectifs déployés dans la mission et de la poursuite des actions d'appui à la police civile palestinienne menées par EUPOL COPPS. Le Conseil a engagé les travaux afin de proroger le mandat de la mission pour deux ans, jusqu'au 31 décembre 2010, sans préjudice d'un élargissement éventuel de son mandat à la lumière des évaluations prévues au début de l'année 2009.

EUBAM Rafah

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission EUBAM Rafah pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 24 novembre 2009. Il a rappelé que depuis la fermeture du point de passage de Rafah, la mission a conservé sa capacité opérationnelle et que l'Union européenne est déterminée et prête à redéployer son personnel au point de passage, dès que les conditions le permettront.

Droits de l'homme et PESD

Le Conseil a rappelé l'importance de prendre systématiquement en compte, dans la planification et la conduite des missions et opérations de la PESD, les questions relatives aux droits de l'homme, y compris les questions des enfants et des femmes affectés par les conflits armés, et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les missions de la PESD. Dans ce contexte, il a appelé au renforcement des efforts de mise en œuvre des résolutions 1325, 1612 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies et à une participation accrue des femmes dans les missions et opérations de la PESD. Le Conseil a également préconisé une coopération plus étroite sur ces questions avec les Représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE), dont les mandats contiennent désormais des dispositions spécifiques en la matière, ainsi qu'avec la Commission européenne.

II. CAPACITES CIVILES ET MILITAIRES DE GESTION DES CRISES

Capacités civiles

Le Conseil a endossé les "Engagements pris par les Ministres pour le développement des capacités civiles". Il a endossé le rapport de progrès sur la mise en œuvre du nouvel objectif global civil 2010 et a approuvé des lignes directrices pour les retours d'enseignement et les bonnes pratiques dans les missions civiles.

Le Conseil a noté avec satisfaction la déclaration de pleine opérationnalité du dispositif de veille et de la Capacité de Planification et de Conduite des opérations Civiles, respectivement en août et en novembre 2008.

Capacités militaires (y compris projets capacitaires développés au sein de l'Agence Européenne de Défense)

Le Conseil a pris note des travaux menés par les Etats membres dans le domaine des capacités militaires. Le Conseil a endossé les "Engagements des Ministres de la Défense pour le développement des capacités militaires" et a invité à poursuivre ces travaux dans la perspective d'une déclaration du Conseil européen sur le développement des capacités.

Afin de répondre au niveau d'ambition de l'Union européenne pour sa politique de sécurité et de défense, le Conseil a rappelé le besoin de poursuivre les efforts de manière résolue et de s'attacher à résoudre les principales lacunes capacitaires identifiées.

Le Conseil a rappelé à cet égard l'importance du Plan de développement des capacités qui permet aux Etats membres d'orienter leurs efforts capacitaires. Il a salué la qualité des travaux du Comité militaire de l'Union européenne et de l'Agence Européenne de Défense (AED) pour le développement capacitaire.

Projection des forces

Le Conseil a noté avec intérêt l'initiative en cours destinée à développer une flotte européenne de transport aérien, la signature par 12 Etats membres d'une déclaration d'intention visant à optimiser l'utilisation de leurs appareils de transport aérien, ainsi que la signature par quatre Etats membres d'une déclaration d'intention sur une unité multinationale A400M. Ces projets permettront aux Etats membres concernés d'assurer une meilleure projection de leurs forces sur des théâtres extérieurs. La projection d'une base aérienne lors de l'exercice national BAPEX, illustrera le déploiement d'une base aérienne pour une force européenne.

L'Initiative d'interopérabilité aéronavale européenne, fondée sur une déclaration d'intention signée par 9 Etats membres, favorisera une meilleure interopérabilité des marines européennes et de leurs groupes aériens embarqués et améliorera l'efficacité des opérations de l'Union européenne ou de l'OTAN.

Le Conseil a souligné l'importance des travaux engagés pour améliorer le déploiement des hélicoptères dans le cadre d'opérations multinationales, y compris celles de l'Union européenne. Il a réaffirmé à cet égard le rôle central de l'AED en matière d'entraînement des pilotes et de remise à niveau des hélicoptères. Le Conseil a noté le transfert éventuel à l'AED du projet franco-allemand sur le futur hélicoptère de transport.

Espace

Le Conseil a noté avec satisfaction la prochaine mise à disposition d'images satellitaires de source gouvernementale au profit du centre satellitaire de l'Union européenne. Cette initiative favorisera la capacité d'analyse de l'Union pour la conduite des opérations et missions de gestion de crise de la PESD.

A cette fin, le Conseil a rappelé que l'avenir de la capacité d'observation spatiale de l'Union européenne doit être assuré. Il a accueilli avec intérêt la signature d'une lettre d'intention par 5 Etats membres sur le projet MUSIS et son éventuel transfert à l'AED. Il a noté également le programme de l'Agence Spatiale Européenne et les travaux au sein de l'AED sur le renforcement de la capacité européenne de surveillance de l'espace.

Domaine maritime

Le Conseil a accueilli avec intérêt l'engagement de l'AED pour améliorer les capacités européennes de surveillance maritime, notamment grâce au projet du futur drone de surveillance et à la mise en réseau des systèmes de surveillance maritime militaires européens.

Le Conseil a également noté l'importance du projet qui sera développé par l'AED en matière de déminage maritime.

Protection des forces

Le Conseil a noté la préparation dans le cadre de l'AED au cours de l'année 2009 du programme d'amélioration et de développement de l'équipement de lutte contre les agents biologiques.

Information – communication

Le Conseil a pris note des travaux engagés sur le projet de concept sur les capacités en réseau, qui devrait faciliter la coopération entre acteurs civils et militaires de l'Union européenne et qui devrait être cohérent avec les travaux de l'OTAN. Il a également noté les travaux en cours sur la mise en place de systèmes de communications et d'information tels que le système OPSWAN, permettant la connexion entre Bruxelles, les quartiers généraux d'opération de l'Union européenne fournis par les Etats membres et les entités concernées telles que le Centre satellitaire.

Réaction rapide

Le Conseil a rappelé l'importance de maintenir un niveau d'ambition élevé dans le domaine de la réaction rapide. Il a pris note de la révision du concept de réaction rapide militaire de l'Union européenne, qui doit être conclue avant la fin de l'année.

Forces multinationales européennes

Le Conseil a noté les travaux en cours pour faciliter l'emploi des forces multinationales européennes pour les opérations PESD. Le Conseil a souligné le fort potentiel que représentent ces forces multinationales pour la capacité d'action extérieure de l'Union européenne.

Evacuation des ressortissants

Le Conseil a noté que les questions relatives à la mobilisation des moyens militaires dans le cadre fourni par le concept d'Etat pilote consulaire étaient en cours d'examen.

Agence Européenne de Défense

Le Conseil a pris note du rapport du chef de l'Agence Européenne de Défense et des travaux menés par l'AED en soutien de la PESD.

Le Conseil a noté avec satisfaction la mise en place d'un cadre stratégique européen de long terme, reposant sur :

- le Plan de développement des capacités, qui a permis d'identifier dans un premier temps douze actions prioritaires ;
- trois stratégies approuvées par le Comité directeur et relatives à la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), à la coopération européenne dans le domaine de l'armement et à la recherche et technologie en matière de défense.

Le Conseil a accueilli favorablement la mise en œuvre de la stratégie pour le renforcement de la BITDE avec notamment : (i) l'accord sur les actions spécifiques de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et fournisseurs non traditionnels ; (ii) l'adoption d'un Code de conduite sur les compensations visant à réduire les effets négatifs sur la concurrence et la BITDE.

Outre les avancées réalisées sur les projets capacitaires concrets (cf. ci-dessus), le Conseil a également accueilli favorablement les progrès réalisés sur des projets et initiatives spécifiques, notamment la mise en œuvre encourageante du code de conduite sur les acquisitions de défense, la création d'un forum de l'Union européenne pour les autorités de navigabilité aérienne militaire, les activités soutenues provisoirement par l'AED dans le domaine de la formation en matière de renseignement et la signature de l'arrangement pour un programme d'investissement conjoint de recherche et de technologie de défense sur les concepts innovants et les technologies émergentes.

Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts de l'AED pour garantir la complémentarité de ses travaux avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) et la LoI et la cohérence de ses travaux avec l'OTAN, conformément aux dispositions de l'action commune. La mise au point d'un arrangement administratif entre l'AED et l'OCCAR permettra d'organiser la coopération entre ces deux organismes, sur la base de la « Déclaration relative à la coopération entre l'AED et l'OCCAR » (annexe I).

Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE)

Le Conseil souligne que l'Union européenne devra poursuivre ses efforts, y compris au sein de l'AED, pour disposer d'une BITDE solide, compétitive et capable de répondre aux besoins capacitaires des Etats membres et de soutenir la PESD. En particulier, les questions portant sur le renforcement de la sécurité d'approvisionnement, l'ouverture des marchés nationaux et le renforcement des chaînes d'approvisionnement, notamment par des actions en faveur des PME, devront être approfondies.

Formation

Dans une déclaration séparée (annexe II), le Conseil a approuvé le lancement de l'initiative européenne relative aux échanges de jeunes officiers, inspirée d'Erasmus. Cette initiative a pour objectif de développer les échanges entre officiers au stade de leur formation initiale, afin de renforcer la capacité des forces armées européennes à travailler ensemble et l'interopérabilité des forces. La mise en œuvre de cette initiative, qui facilitera les échanges entre les institutions nationales de formation, s'effectuera sur une base nationale et volontaire et s'appuiera sur le Collège européen de sécurité et de défense.

Le Conseil a noté que les travaux relatifs à l'Etude sur les perspectives futures du Collège européenne de sécurité et de défense étaient en cours.

(...)

La version intégrale des conclusions sur la PESD figure au doc. [15465/08](#).

* * *

Nominations

La présidence a rappelé que les chefs d'état-major des armées de l'UE ont convenu, lors de leur réunion du 29 octobre, de recommander au Conseil de nommer le Général Hakan Syren, commandant en chef de l'armée suédoise, en tant que prochain président du Comité militaire de l'UE, pour une entrée en fonction au terme du mandat de l'actuel président, le Général Henri Bentégeat, qui expirera en novembre 2009. Les ministres ont accueilli ce choix avec satisfaction et ont noté que la décision formelle serait prise lors d'une prochaine session du Conseil.

BALKANS OCCIDENTAUX - Conclusions du Conseil

Le Conseil a eu une discussion sur la situation dans les Balkans Occidentaux, y compris sur la base d'un rapport conjoint du Haut Représentant Javier Solana et du Commissaire Olli Rehn sur la politique de l'Union en Bosnie-Herzégovine. Il adopté les conclusions suivantes:

"BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil a exprimé son plein soutien au HR/RSUE (Haut Représentant/Représentant spécial de l'UE), M. Miroslav Lajcak, et à ses efforts pour faire respecter les accords de Dayton/Paris et faire avancer les réformes. Le Conseil a rappelé que la signature de l'ASA (Accord de stabilisation et d'association) a représenté une étape importante dans la relation entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union Européenne. Toutefois, le Conseil s'est déclaré très préoccupé par la récente évolution de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, notamment par l'utilisation d'une rhétorique nationaliste et la mise en œuvre de décisions unilatérales par certains responsables qui remettent en cause les compétences communes et les fondements de l'Etat. Ces paroles et ces actes compromettent les réformes nécessaires à l'avenir du pays. Le Conseil a pris note de la lettre signée par la Présidence, le Secrétaire Général/Haut Représentant et le Commissaire responsable de l'élargissement.

Tout en réaffirmant la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil a appelé les autorités bosniennes à prendre leurs responsabilités et à renouveler leurs efforts afin d'avancer les réformes nécessaires pour que la Bosnie-Herzégovine puisse progresser sur la voie de l'Union européenne. Le Conseil a noté avec satisfaction l'accord en ce sens intervenu entre trois des principaux partis bosniens. Il a appelé à une concrétisation rapide de ces propositions et invité les forces politiques bosniennes à se rassembler autour de ce projet.

Le Conseil a rappelé son soutien à l'objectif de la transition du Bureau du Haut représentant vers une présence renforcée de l'Union européenne. Le Conseil a également rappelé que le Conseil pour la mise en œuvre de la paix a énoncé cinq objectifs et deux conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut représentant. Le Conseil a appelé les autorités politiques bosniennes à intensifier leurs efforts afin de remplir l'ensemble de ces objectifs et conditions.

Le Conseil a souligné la volonté renouvelée de l'Union européenne de renforcer son engagement en Bosnie-Herzégovine et de prendre ses responsabilités, en utilisant l'ensemble des instruments à sa disposition. Il a accueilli favorablement le rapport conjoint du SG/HR et du commissaire chargé de l'élargissement concernant l'engagement renforcé de l'UE en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil a souligné que l'évolution de l'opération Althea devra tenir compte des développements politiques."

AFGHANISTAN

Le Conseil a procédé à un échange de vues informel, en présence du Secrétaire Général de l'OTAN, sur les développements en Afghanistan, en particulier à la lumière de la situation de sécurité.

De leur côté, les ministres du Développement ont procédé à un échange de vues sur l'Afghanistan, et notamment sur l'aide à la reconstruction et au développement. Cinq mois après la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan (Paris, le 12 juin 2008).

Le débat a notamment porté sur :

- la coordination des efforts de la communauté internationale pour une meilleure efficacité de l'aide;
- la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan en vue d'assurer l'appropriation du processus par les Afghans eux-mêmes.

IRAK

Le Conseil a eu un échange de vues sur la situation en Irak et adopté les conclusions suivantes :

- "1. Le Conseil rappelle ses conclusions du mois de mai 2008. Il réaffirme qu'il appelle de ses vœux un Irak sûr, stable, démocratique, prospère et unifié, respectueux des droits de l'homme, et qu'il est attaché à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Irak. Il salue tant les progrès accomplis dans l'amélioration de la situation sécuritaire que les étapes franchies vers la réconciliation nationale, avec l'adoption de la loi sur les élections provinciales dont la tenue est essentielle au renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit. Il prend note de l'adoption d'un amendement à cette loi, qui précise les conditions de représentation des personnes appartenant à des minorités. Il espère que les élections se tiendront, comme prévu, début 2009.
2. Le Conseil note avec satisfaction que plusieurs voisins et partenaires de la région ont honoré les engagements pris dans le communiqué final de la conférence des pays voisins de l'Irak à Koweït en avril 2008 et ont renforcé leur représentation à Bagdad. Une action constructive des voisins et partenaires de l'Irak dans la région reste essentielle à la paix et la stabilité. Il encourage tous les voisins et partenaires à faire de même. L'UE continue à soutenir le processus engagé par les pays voisins de l'Irak et est prête à participer à une prochaine conférence ministérielle élargie.
3. Le Conseil reste préoccupé par la situation des droits de l'homme et en particulier par la situation des femmes, des enfants et des personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses et salue l'engagement pris par le gouvernement irakien d'agir dans ce domaine. A cet égard, il soutient l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI) et rappelle la nécessité d'accorder une protection particulière à tous les groupes vulnérables.
4. Il souligne l'importance d'un engagement renouvelé de l'Union européenne sur l'Etat de droit par le biais de l'assistance communautaire, de la mission PESD et des programmes des États membres. Le Conseil convient en particulier de proroger le mandat de la mission intégrée "État de droit" pour l'Irak, EUJUST LEX, à compter de juin 2009. Ceci permettra à la mission de mener, progressivement et de manière expérimentale, là où les conditions de sécurité le permettraient, des activités pilotes dans le domaine de l'Etat de droit sur le territoire irakien.

5. Le Conseil approuve le rôle central joué par la MANUI et se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 1770 et 1830 du Conseil de sécurité des Nations unies. Il encourage la poursuite d'une coopération étroite entre la MANUI et les autorités irakiennes.
6. Le Conseil se félicite des progrès importants accomplis dans les négociations relatives à l'accord de commerce et de coopération et se déclare déterminé à conclure les négociations le plus rapidement possible. Ce résultat permettra d'établir pour la première fois des relations contractuelles entre l'UE et l'Irak et de s'engager dans un dialogue politique structuré et régulier, à la fois au niveau technique et politique. Il ouvrirait la voie vers un approfondissement des relations dans des domaines spécifiques, tels que l'énergie, notamment par la finalisation rapide d'un mémorandum d'entente sur l'énergie.
7. L'UE reste engagée à développer son partenariat avec l'Irak en conformité avec les principes du Pacte international pour l'Irak. Elle se félicite de la tenue en mai dernier à Stockholm de la première Conférence annuelle de suivi du Compact. Elle encourage les progrès dans sa mise en œuvre et invite toutes les parties à honorer les engagements qu'elles ont pris à cette occasion."

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT - CONFERENCE DE DOHA

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le financement du développement, en vue d'une conférence des Nations unies sur ce sujet qui se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre. Il a adopté des conclusions qui arrêtent la position de l'UE pour cette réunion.

Les conclusions du Conseil donnent des lignes directrices pour les négociations et identifient les mesures à proposer aux autres partenaires pour affronter les nouveaux défis posés par la crise alimentaire, énergétique et environnementale ainsi que pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de 2002.

Par ces conclusions, l'UE cherche à rassurer ses partenaires en développement sur le sérieux des engagements européens. Le Conseil réaffirme ainsi ses engagements en matière de volumes, de qualité et de cohérence de son aide au développement et encourage l'ensemble des pays donateurs et à économie émergente à s'engager à ses côtés. L'Union européenne réaffirme aussi sa volonté de fonder sa solidarité sur un partenariat entre égaux.

Le débat relatif à la préparation de la conférence de Doha a également permis aux ministres d'aborder la question des répercussions possibles de la crise financière internationale sur l'aide au développement.

Prévue de longue date comme session de revue du Consensus de Monterrey, la conférence de Doha clôture une série de grands rendez-vous internationaux pour le développement en 2008, visant à intensifier les efforts collectifs déployés pour réduire la pauvreté dans le cadre du développement durable et garantir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les conclusions du Conseil figurent dans le document [15480/08](#).

Le Conseil a aussi approuvé la déclaration suivante:

- "1. A l'occasion de leur réunion informelle du 7 novembre 2008, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne ont souligné que la nécessaire réforme du système financier international devait s'inscrire dans l'ensemble des défis que l'Union européenne et ses Etats membres restent déterminés à relever, en particulier la sécurité alimentaire, le changement climatique et la lutte contre la pauvreté.

2. L'Union européenne veillera à ce que les pays en développement soient pleinement associés à ce processus.
3. La conférence sur le financement du développement de Doha (29 novembre-2 décembre 2008) sera l'occasion pour l'Union, consciente de l'impact majeur des crises alimentaire, climatique et financière sur les pays les plus vulnérables, de réitérer ses engagements en matière d'aide publique au développement.
4. L'Union européenne s'engage à explorer avec ses partenaires toutes les voies nouvelles pour contribuer au financement d'un développement économique, social et environnemental durable, à promouvoir la mise en œuvre de mécanismes innovants pour mobiliser des ressources additionnelles et à renforcer la cohérence des politiques."

L'INTEGRATION REGIONALE ET LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Le Conseil a eu un bref échange de vues sur l'intégration régionale et les accords de partenariat économique (APE) au service du développement des pays ACP. Il a adopté des conclusions.

L'Union européenne apporte depuis longtemps son soutien aux initiatives visant à renforcer l'intégration régionale dans le monde, et en particulier dans les pays ACP. Le Conseil a de nouveau souligné l'importance de l'intégration régionale pour la paix, la stabilité et le développement, en tant que processus consistant à surmonter les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion des ressources partagées et de biens communs régionaux.

Dans ce contexte, il a rappelé également son attachement aux APE en tant qu'instruments qui doivent contribuer au développement des pays ACP et, dans le cadre du partenariat ACP-UE, renforcer l'intégration régionale. A cet égard, le Conseil a salué la signature du premier APE, à la Barbade le 15 octobre, avec des pays du Forum des états ACP des Caraïbes (Cariforum).

Ces conclusions figurent dans le document [15298/08](#).

REPONSE DE L'UNION EUROPEENNE A LA CRISE ALIMENTAIRE

Les ministres ont débattu de la réponse de l'Union européenne à la crise alimentaire, et le Conseil a adopté des conclusions.

La hausse des prix de l'alimentation et la crise financière internationale, qui auront marqué l'année 2008, représentent un défi supplémentaire pour le développement. L'Union européenne s'est mobilisée pour aider les pays et les populations les plus pauvres affectées par la crise alimentaire.

Dans ses conclusions, le Conseil reconnaît, entre autres, le besoin d'actions immédiates afin de:

- aider les populations les plus affectées et les plus vulnérables;
- assurer les récoltes des années prochaines en soutenant la production agricole;
- traiter les causes structurelles de la crise afin de relancer durablement l'agriculture vivrière;
- réduire la vulnérabilité des pays en développement à la volatilité des prix alimentaires, qui nuit aux plus pauvres.

Ces conclusions du Conseil figurent dans le document [15285/08](#).

DIVERS

Le Council a fait brièvement le point sur la situation au **Zimbabwe**, et a évoqué celles en **Birmanie/Myanmar** et au **Liban**. Sur ces deux derniers sujets, il a adopté sans discussion, dans le cadre de sa session "Affaires générales", des conclusions (voir communiqué n°15394/08).

AUTRES POINTS APPROUVÉS
